



Compte-rendu du conseil municipal du 12 Avril 2017

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, , Véronique LE GURUN, Marie Renée EYMARD,
Caroline LE GURUN
Mrs Patrick SOUNY, Alan LE GURUN,

Absents : M Philippe LE FUR a donné pouvoir à Véronique LE GURUN
Patrick LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE
Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Patrick SOUNY
Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Caroline LE GURUN
Angèle LE FUR

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 14 h 00

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 Mars 2017

Approbation à l'unanimité

2- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune

Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, présente le compte administratif de la commune.

1 – Fonctionnement 2016 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL	272 790.86	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	254 897.08
CHARGES DE PERSONNEL	347 158.52	IMPOTS ET TAXES	310 561.93
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 460.35	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 481.07
CHARGES FINANCIERES	2 960.25	AUTRES PRODUITS DE GESTION	141 738.96
CHARGES EXCEPTIONNELLES	289.29	PRODUITS FINANCIERS	1.72
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	11 845.39	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	9 025.39
DEPENSES ILMPREVUES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 440.00
		Atténuation de charges	2 052.81
TOTAL CHARGES	728 504.66	TOTAL RECETTES	782 198.96
RESULTAT	53 694.30		

2- Investissement 2016

REMBOURSEMENT EMPRUNT	15 510.13	FCTVA	39 983.00
TITRES DE PARTICIPATIONS SPL	1 200.00	TAXE AMENAGEMENT	6 375.33
SALLE DE SPORT	3 236.16	CAUTIONS LOGEMENTS SOCIAUX	1 484.00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	42 040.91	CESSIONS DE MATERIELS	11 845.39
LOGEMENTS SOCIAUX	224 471.48	SUBVENTIONS LOGEMENTS SOCIAUX	54 961.15
P.L.U.	13 175.93		
AGENCEMENT INSTALLATIONS DIVERSES	18 103.20		
AMENAGEMENT AIRE NATURELLE D ACCUEIL	41 856.00		
ACHAT BATIMENT	152 807.36		
RENOVATION MAIRIE	14 036.47	SUBVENTION RENOVATION MAIRIE	5 673.00
ECLAIRAGE PUBLIC	53 956.42	AIDE SDM	53 956.42
TOTAL	580 394.06	TOTAL	174 278.29
RESULTAT		RESULTAT	406 115.77

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune et sur le compte de gestion, présenté par Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, Receveur Municipal.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver :

- i. Le compte administratif de la commune.
- ii. Le compte de gestion de la commune

3- Vote des taux d'imposition et du budget de la commune

a. Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 1 % pour l'année 2017 soit :

TAXES	ANNEE 2016	ANNEE 2017
Taxe d'habitation	10.49	10.59
Taxe foncière bâtie	8.94	9.03
Taxe foncière	55.81	56.37

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition

b. Budget 2017 de la commune

Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, présente le budget 2017 de la commune.

1 – Fonctionnement 2017 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL	318 766.21	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	285 500.00
CHARGES DE PERSONNEL	363 600.00	IMPOTS ET TAXES	201 199.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 737.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	116 900.00
CHARGES FINANCIERES	2 833.00	AUTRES PRODUITS DE GESTION	137 200.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
DEPENSES ILMPREVUES	25 000.00	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	67 137.51
TOTAL CHARGES	807 936.51	TOTAL RECETTES	807 936.51

4- Investissement 2017

REMBOURSEMENT EMPRUNT	10 861.62	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	160 000.00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	52 500.00	FCTVA	28 953.00
HELIPORT	10 000.00	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	724 891.02
SENTIERS COTIERS	9 868.61	TAXE AMENAGEMENT	3 727.00
LOGEMENTS SOCIAUX	70 000.00	SUBVENTIONS LOGEMENTS SOCIAUX	55 700.00
P.L.U.	20 000.00		
AGENCEMENT INSTALLATIONS DIVERSES	220 000.00		
AMENAGEMENT AIRE NATURELLE D ACCUEIL	50 000.00		
CASERNE DES POMPIERS	20 000.00		
RENOVATION MAIRIE	640 000.00	SUBVENTION RENOVATION MAIRIE	263 270.00
ACHAT TERRAINS	10 000.00		
ECOLE PUBLIQUE	30 000.00		
TERRAIN DE SPORT	120 000.00	SUBVENTION TERRAIN DE SPORT	78 813.91
ETUDE PAYSAGERE	10 623.50	SUBVENTION ETUDE PAYSAGERE	8 499.00
CONFORTATION DU VIEUX PORT	120 000.00	SUBVENTION CONFORTATION VIEUX PORT	72 000.00
TOTAL	1 393 853.93	TOTAL	1 393 853.93

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le budget 2017 de la commune présenté par Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, Receveur Municipal.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent le budget de la commune :

- 7 voix pour
- 2 abstentions (Patrick SOUNY, Elasa BRUGALE)
- 1 voix contre (Caroline LE GURUN)

4 - Vote du compte administratif et du compte de gestion de la Régie site Portuaire

Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, présente le compte administratif de la Régie site portuaire.

1 – Fonctionnement 2016 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 161.26	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	170 850.62
CHARGES DE PERSONNEL	31 857.24	IMPOTS ET TAXES	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	586.28	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
CHARGES FINANCIERES		AUTRES PRODUITS DE GESTION	11 181.76
CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 073.30	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 675.83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	43 465.25		
TOTAL CHARGES	269 143.33	TOTAL RECETTES	200 708.21
RESULTAT		RESULTAT	68 435.12

5- Investissement 2016

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	18 675.83	FCTVA	2 578.00
IMMOBILISATION INCORPORELLE	5 120.40	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 000.00
		AMORTISSEMENTS	43 465.25
TOTAL	23 796.23	TOTAL	66 043.25
RESULTAT	42 247.02		

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la régie site portuaire et sur le compte de gestion, présenté par Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, Receveur Municipal.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver :

- i. Le compte administratif de la Régie Site Portuaire
- ii. Le compte de gestion de la Régie Site Portuaire

5 - Vote du budget de la Régie site Portuaire

Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, présente le budget de la Régie site portuaire.

1 – Fonctionnement 2017 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 348.79	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	175 300.00
CHARGES DE PERSONNEL	37 850.00	IMPOTS ET TAXES	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
CHARGES FINANCIERES		AUTRES PRODUITS DE GESTION	10 000.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 675.83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	43 844.00	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	95 766.96
DEPENSES IMPREVUES	15 000.00		
TOTAL CHARGES	299 742.79	TOTAL RECETTES	299 742.79

2-Investissement 2017

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	18 675.83	FCTVA	3 584.00
IMMOBILISATION INCORPORELLE	96 171.31	EXCEDENT INVESTISSEMENT	74 043.14
TITRE DE PARTICIPATION	6 624.00	AMORTISSEMENTS	43 844.00
RESUTAT	42 247.02		121 471.14

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le budget 2017 de la régie site portuaire présenté par Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, Receveur Municipal.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent le budget de la commune :

- 7 voix pour
- 2 abstentions (Patrick SOUNY, Elasa BRUGALE)
- 1 voix contre (Caroline LE GURUN)

6- Acquisition de biens sans maître

Madame le Maire expose au conseil municipal la réglementation applicable aux biens présumés sans maître. Selon la définition de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque le propriétaire d'une parcelle est inconnu et que la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans ou qu'elle a été acquittée par un tiers, alors le bien est présumé sans maître.

Une enquête approfondie a fait apparaître que 126 parcelles d'une surface totale de 45 248 m2 correspondent à cette définition de biens sans maître :

- Une demande de renseignement au service de la publicité foncière a indiqué qu'aucun titre de propriété n'avait été publié sur ces parcelles.
- Une demande au service de la trésorerie de Carnac a indiqué à la mairie le 21 avril 2016 que les personnes visées ne recevaient aucun avis d'imposition eu égard à la faible superficie des parcelles.
- La commission communale des impôts directs s'est réunie le 2 mai 2016 et a considéré que ces immeubles pouvaient être considérés comme vacant et sans maître.
- Un arrêté municipal du 11 mai 2016 n°2016-11 a constaté la vacance de ces immeubles. Cet arrêté est paru dans le journal Ouest France le 30 septembre 2016 et a été notifié aux adresses indiquées. Aucune contestation n'a été enregistrée à la mairie pendant la période de six mois.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'incorporation de ces 126 parcelles. (la liste des parcelles et la carte localisant ces parcelles sont affichées en mairie)

Toutes contestations doivent être adressées à Madame le Maire, muni du titre de propriété en cause.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de plein droit par la Commune de l'ÎLE D'HOUAT des 126 parcelles, d'une surface totale de 45248 m²
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération, et notamment à prendre le procès-verbal constatant l'incorporation de ces terrains dans le domaine communal.

La séance est levée à 15 H 35